

Difficultés dans le domaine du travail

quoi? C'est qu'autant du côté patronal que du côté ouvrier, on cherche bien sûr à garantir un revenu, on cherche à avoir davantage, mais le système actuel ne le permet pas. Pourquoi? Parce que les banques considèrent l'argent comme un «bien», comme une valeur en soi, ce qui est faux, puisque c'est une valeur tout à fait relative. Elles cherchent à le maintenir en grande demande. On demande de l'argent comme on demande des produits alimentaires ou d'autres produits quelconques. Cela permet aux banques d'augmenter leur pouvoir et leur contrôle sur l'ensemble de la communauté. Dans ce but, elles émettent le crédit ou le retirent de la circulation, de telle sorte que les prix s'accroissent toujours plus rapidement que les revenus auxquels ils s'appliquent. C'est là le problème fondamental, monsieur le président.

C'est le problème fondamental de l'économie, et ce problème est la cause réelle des conflits patrons-ouvriers. Les ouvriers et les employeurs se battent pour un pouvoir d'achat insuffisant. Dans une telle situation, il n'y a aucun moyen d'en arriver à une solution satisfaisante pour tous. Avant de pouvoir penser à régler le problème qui existe entre patrons et employés, nous devons mettre un terme également à la tension artificielle qui existe dans l'économie. Quand le pouvoir d'achat sera augmenté et atteindra le niveau de la production, la lutte actuelle pour s'approprier une masse monétaire insuffisante sera terminée.

C'est bien là la véritable raison. Il est entendu que les ouvriers désirent un revenu plus considérable et une sécurité d'emploi, de même que le patron cherche à produire à un coût suffisant pour pouvoir faire concurrence. Alors, monsieur le président, devant une telle situation je le répète, comme la motion le dit, on peut blâmer et déplorer le fait que le gouvernement ait été négligent, nonchalant et tolérant au point d'en arriver à la situation qui prévaut dans le moment et à laquelle il faut amener des remèdes draconiens. Il reste néanmoins que le gouvernement est sûr que s'il agit dans cette direction il a l'appui massif de la population.

Et vous pouvez être assuré, monsieur le président, que si pour revenir à l'exemple déjà cité que si les Jeux olympiques n'ont pas lieu à Montréal en 1976 parce qu'un petit groupe de la FTQ en a décidé ainsi, vous pouvez être assuré qu'un gouvernement qui mettrait un terme à ces situations absolument équivoques, inadéquates et inappropriées aurait l'appui immense de toute la population et sans aucune arrière-pensée. C'est cela qu'il faut avoir à l'esprit et c'est vers des politiques de ce genre qu'il faut orienter l'action du gouvernement.

Je suis sûr, monsieur le président, que cette motion, étayée de différents points, sera bien comprise. Nous avons mis les points sur les i car nous voudrions faire prendre conscience aux membres du Parlement des problèmes qui se répètent continuellement: grèves de débardeurs, grèves des chemins de fer, grèves aux postes. Et le ministre disait il y a quelques instants que si les gens ne veulent pas cela qu'ils n'ont qu'à le changer! Mais, monsieur le président, les gens nous ont élus pour cela. Ils nous ont élus pour qu'on y change quelque chose. Parfois les gens ont de la difficulté à communiquer quand il y a un conflit. S'il y a un conflit des postes, on ne peut pas écrire au ministre. S'il y a un conflit au téléphone, on ne peut pas communiquer avec le ministre. Toutes ces grèves-là, comme je le disais, perturbent toute la vie sociale et économique du pays. Il faut y mettre un terme et nous espérons, par cette motion, que tous les membres du Parlement prendront conscience de la gravité du problème.

[M. Matte.]

[Traduction]

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je me réjouis du ton positif qui a dominé la plus grande partie du débat, même s'il est vrai que l'on ne dénote pas dans les discours des députés créditistes et particulièrement dans celui du député de Champlain (M. Matte) un bien vive sympathie à l'endroit des aspirations des syndicats ouvriers et des syndiqués.

Il est également vrai que le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan) a donné un ton injustement acerbe aux délibérations d'aujourd'hui en déblatérant des absurdités doctrinaires à propos des politiques actuelles du gouvernement, alléguant que le gouvernement suit actuellement des politiques de restriction analogues à celles qu'il a suivies en 1971. Si le député l'ignore, tout le monde au Canada sait que le gouvernement a mis en œuvre une politique expansionniste, dont les critiques prétendent généralement qu'elle est la cause d'une inflation accrue.

Le député de Cape Breton-East Richmond a aussi parlé de l'inflation. Je ne conteste pas particulièrement ses arguments quant aux répercussions de l'inflation sur les contrats de travail, mais il nous a servi toute une série de vérités de La Palice dans ses commentaires sur l'économie. Il demeure que le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur l'inflation, il s'agit plutôt de déterminer, compte tenu du rythme actuel de cette inflation, ce qu'il y a lieu de faire dans le secteur des relations ouvrières. Je regrette que le député n'y ait pas consacré plus de temps.

Néanmoins, on a soulevé beaucoup d'aspects positifs dans ce débat. Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) avait raison, je pense, de souligner les difficultés que pose le recours à la procédure juridique en vue d'un règlement, comme on l'a fait pour la grève des débardeurs de Montréal, procédure qui a abouti à une demande de poursuites à la cour comparable à une injonction. Je pense que, dans ce cas, la décision du juge Deschêne va contribuer à installer cette procédure. Je doute fort que ce genre de problème se présente à nouveau. Néanmoins, les moyens que nous choisissons pour régler les grèves, lorsque le Parlement est convoqué pour trancher la question, doivent faire l'objet d'une remise en question continue.

● (1740)

Je ne partage pas l'avis du député de Vancouver-Sud sur les raisons de l'allocation faite récemment par le juge en chef du Canada dans sa province. Il a fait remarquer que si le juge en chef a cru bon de prendre la parole sur le sujet, c'est parce que d'autres personnes, en particulier les membres du gouvernement ne s'étaient pas prononcés.

A maintes reprises, spécialement à l'occasion de la grève des débardeurs du port de Montréal, le ministre du Travail, M. Munro, a brandi l'arme de la loi en espérant faire reprendre le travail aux débardeurs. Le ministre des Approvisionnements et Services, M. Goyer, a senti la soupe chaude après avoir chanté avec tant d'enthousiasme les vertus de la loi dans le conflit montréalais, mais la cour l'a, à juste titre, exonéré de toute tentative d'ingérence dans le processus judiciaire. Chose certaine, le gouvernement a été très ferme dans sa position sur ce sujet. Le député de Vancouver-Sud n'a donc pas raison de dire que c'était le motif du juge en chef; s'il est intervenu, bien sûr, c'était parce qu'une voix de plus qui fait autorité, surtout la voix de l'autorité judiciaire suprême du pays, pouvait bien aider à venir à bout de l'état d'esprit qui s'affirme parfois dans diverses parties du pays, le manque de respect pour la loi.